

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit et le 27 mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSE – M. GROSSO - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés :** C. NEGRI-AZAIS par M. IBARS - S. BERBEZIER par M. PEREZ - F. PEREZ par P. KAPPLER

**Absents :** JF. MARY - S. JEAN

**5. Avenant concession de plage État Commune (M. IBARS)**

La commune souhaite ouvrir à la concurrence le lot n°7 de la concession accordée par arrêté préfectoral n°DDTM34-2012-03-02 009 du 2 mars 2012.

Cette modification permettra à la plage les Dunes d'accepter une activité de location de matériel avec restauration, conformément aux conclusions du commissaire enquêteur.

Pour rappel, la commune n'a le droit d'ouvrir à la concurrence uniquement 2 emplacements de 1000 m<sup>2</sup>, à savoir, le n°1 dénommé « Belle étoile » attribué et le n°2 « Robinson » non attribué.

L'ouverture à la concurrence du lot n°7 répond aux objectifs définis par la commune, à savoir, un emplacement le plus adapté à la qualité de la desserte de la plage, à sa profondeur, aux points de raccordements aux réseaux ».

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la modification de la concession accordée par arrêté préfectoral n°DDTM34-2012-03-02 009 du 2 mars 2012, à savoir, l'ouverture du lot n°7 avec l'activité location de matériels avec restauration.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**  
**À LA MAJORITE**  
**(1 abstention)**

**Accepte** la modification de la concession accordée par arrêté préfectoral n°DDTM34-2012-03-02 009 du 2 mars 2012, à savoir, l'ouverture du lot n°7 avec l'activité location de matériels avec restauration.

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**  
**Pour copie conforme,**  
**Le Maire,**  
**Yves MICHEL**



The image shows the official seal of the Mairie de Marseille, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' and the number '434340 7'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves Michel'.